

Lisieux

Le Pays d'Auge du 23 février 2024

311 mots

Tribunal

Frappée par son père, l'adolescente avait voulu se jeter dans le vide

Frappée par son père la veille, un adolescente aurait tenté de mettre fin à ses jours à Lisieux, en octobre. L'homme a été condamné à 4 mois de prison avec sursis.

Une information préoccupante a été transmise au procureur de la République le 11 octobre 2023 par le CPE d'un établissement scolaire de Lisieux suite au geste désespéré d'une collégienne de 13 ans.

La veille, elle a enjambé la rambarde de la passerelle du collège, vraisemblablement dans l'intention de se jeter dans le vide. Ce sont des camarades qui l'ont empêchée de sauter.

Se plaignant de recevoir des insultes de la part de ses parents depuis qu'ils ont appris qu'elle fumait, la collégienne dit à l'infirmière du collège avoir été frappée par son père la veille au soir. Il lui aurait porté un coup sur la tête avec sa basket parce qu'elle n'avait pas débarrassé la table. Une marque étant apparue sur son front, sa mère lui aurait alors conseillé de dire qu'elle s'était grattée.

Au tribunal, mardi, le prévenu âgé de 35 ans maintient les déclarations qu'il a faites lors de son audition. Il ne peut pas expliquer l'origine des blessures que présentait sa fille. Il hésite entre deux possibilités : soit elle est tombée sur un radiateur, soit elle s'est griffée sur un mur. La juge lui rappelle que le médecin ayant prescrit 2 jours d'ITT à sa fille a observé que les traces « **linéaires et parallèles** » qui zébraient son front étaient compatibles avec ses déclarations.

L'homme qui n'avait pas de casier judiciaire est condamné à 4 mois de prison avec sursis. Il devra verser 1 300 € au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) en sa qualité d'administrateur ad hoc (500 € pour le préjudice moral et 800 € au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale).